

ECOLE COMMUNALE D'OUTRE-MEUSE-HUY

Classe de 6^{ème} année

Parrain : Mr Rodrigue DEMEUSE – Titulaire : Mme Carole STALPORT

Proposition de décret

« En santé à l'école : un défi personnel et collectif pour construire un avenir durable, solidaire et participatif ! »

Développements

Le contexte actuel nous montre à quel point la santé doit être au centre de nos préoccupations.

L'école est un lieu clé pour sensibiliser les enfants mais aussi les adultes en leur faisant acquérir des compétences indispensables en la matière pour construire leur avenir dans la société, y trouver leur place.

L'hygiène, le bien-être, les activités sportives, le respect de notre environnement, l'alimentation sont des domaines où nous pouvons tous agir à notre manière pour améliorer notre santé et celle de notre entourage proche et lointain.

La santé ne se réduisant pas à adopter un mode de vie sain, notre classe propose quelques actions concrètes à mettre en place pour améliorer le bien-être de la société entière.

En réalisant au moins 70% de ces propositions, les écoles recevront le « LABEL SANTE ». En effet, réaliser 100% des actions proposées peut être compliqué voire impossible pour certains établissements. De plus, ceux qui recevront le « Label Santé », bénéficieront d'une subvention : 50% des frais engendrés leur seront remboursés.

Proposition de décret visant à améliorer notre mode de vie et nos comportements en matière de santé.

Article 1-Champ d'application

Le présent décret s'applique à tous les établissements scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Article 2.

Une subvention sera allouée à chaque établissement scolaire : 50% des frais engendrés par la mise en place des différentes actions.

Un « Label Santé » sera également octroyé aux écoles ayant appliqué 70% au moins des propositions de ce décret.

Article 3-Propositions.

3.1. Favoriser une alimentation saine et variée.

3.1.1. Proposer des activités pour élargir les connaissances des enfants dès le début des maternelles : les classes de 5^e et 6^e années peuvent, par exemple, créer un jeu de société avec des questions et des actions sur le sujet de l'alimentation.

3.1.2. Réalisation de collations saines : 1x par trimestre, chaque cycle réalise une recette à l'école (soupe, salade de fruits de saison, pain maison, ...).

3.1.3. Etablir un calendrier des collations pour la semaine. Par exemple, le lundi : un produit laitier, le mardi : un fruit ou des crudités, ...

3.1.4. Repas chauds : chaque jour, l'école propose un repas complet préparé (si possible, sur place) avec des produits locaux, de saison et issus de l'agriculture biologique.

3.2. Encourager les élèves à agir en respectant leur environnement.

3.2.1. Création d'un verger.

En plus d'enrichir l'atmosphère en oxygène (indispensable à notre vie sur terre), les arbres nous apporteraient des fruits qui seraient, soit mangés crus, soit cuisinés.

3.2.2. Création d'un potager.

Une classe sera responsable de créer et de gérer un potager. Pour ce faire, il serait intéressant de faire appel à un homme de métier pour recevoir les informations utiles. Les légumes et herbes aromatiques seront utilisés pour l'élaboration de certains repas chauds. Ceux-ci seront évidemment cultivés sans produits chimiques.

3.2.3. Faire un compost dans le but de réduire nos déchets (cuisine, collations, jardin) et d'éviter de devoir les transporter.

3.2.4. Sensibiliser les élèves au tri des déchets : même si beaucoup de choses sont déjà mises en place, des efforts doivent encore être faits.

Comment ?

*En réalisant des affiches informant de l'importance de trier ses déchets correctement et à placer dans les couloirs et dans les cours de récréation, mais aussi de petits dessins illustrant les déchets admis à coller sur les différentes poubelles.

*Des équipes passent également dans les classes pour vérifier le contenu des

poubelles à des moments non précisés préalablement.

3.2.5. Encourager les circuits courts : prendre contact avec des producteurs de la région dans le but de se fournir chez eux pour les repas chauds. C'est en plus une belle manière de faire vivre les producteurs locaux plutôt que les grosses entreprises qui ne sont, en plus, pas toujours situées tout près de l'école.

3.3. L'hygiène : le respect de soi mais aussi des lieux.

3.3.1. Fournir de l'aide aux techniciennes de surface en agissant de manière respectueuse et en les assistant quand on le peut : désinfection des bancs, nettoyage des locaux, grand nettoyage de l'école 2 fois par an, ...

3.3.2. Apprentissage des règles d'hygiène.

Une animation créée et donnée par les plus grands aux plus jeunes enfants pour leur apprendre les gestes d'hygiène à adopter quotidiennement.

3.3.3. Intervention d'un professionnel (ex. un médecin) qui vient présenter les règles de base et nous expliquer l'importance de les appliquer.

3.4. Prévoir des petites choses à mettre en place pour assurer un maximum le bien-être à l'école.

3.4.1. Organisation d'une activité de parrainage pour récolter de l'argent pour aider des familles en difficulté dont un enfant serait malade.

3.4.2. Possibilité de suivre certains cours à l'extérieur quand la météo le permet.

3.4.3. Prévoir des temps de paroles pour apprendre à communiquer avec les autres, à extérioriser ses émotions (roue des émotions) et inciter au respect des autres.

3.4.4. Prévoir des périodes de relaxation : méditation, yoga, massages (5 à 10 minutes par jour).

3.4.5. Créer une boîte à sentiments : les enfants écrivent des choses qu'ils ne vivent pas facilement pour s'en décharger un petit peu et glissent ce papier dans une boîte fermée (ex. problèmes familiaux, moqueries, harcèlement, ...). Ceci dans le but de peut-être se sentir plus léger, et d'oser en parler après.

3.4.6. Organisation de sorties culturelles : chaque trimestre, une sortie culturelle (théâtre, concert, musée, exposition, ...) sera organisée par l'école.

3.5. Promouvoir les activités physiques et sportives au sein de l'école et en dehors.

3.5.1. Proposer des activités sportives et des jeux durant les récréations : un cycle propose à un autre chaque jour : courses relais, concours d'équilibre, ...

3.5.2. Augmentation du nombre de périodes de cours d'éducation physique et sportive.

Chaque école propose une heure de sport par jour tous les jours sauf le mercredi.

3.5.3. Proposer le plogging.

Proposer des petits parcours dans le quartier à effectuer en marchant ou en courant (1x tous les quinze jours), +/-15 minutes) durant lesquels nous ramassons les déchets.

Article 4 – Entrée en vigueur

L'entrée en vigueur du présent décret est fixée au premier septembre 2021.